

Si nous nous comportions comme si nous ignorions tout ce que qui se passe à l'autre endroit, nous perdriions tout crédit, mais, à mon avis, il serait stérile de réagir à ces événements en nous laissant gagner par la même paralysie. Nous devons poursuivre nos travaux.

Je tiens à souligner aux fins du compte rendu, puisque l'on parle de rappels au Règlement ici et ailleurs, qu'il peut sembler à certains observateurs que la même procédure s'applique ici en ce qui concerne la motion d'ajournement, c'est-à-dire qu'elle n'est pas censée être débattue. Quelle question débattons-nous depuis une demi-heure? En fait, nous n'étions pas en train de débattre cette motion; nous discutons d'une série de questions qui avaient été posées et par conséquent, en toute rigueur, je signale au sénateur Macquarrie que le Règlement était respecté.

**L'honorable John M. Godfrey:** En tant que sénateurs, ne pouvons-nous pas tirer une leçon de l'expérience de l'autre endroit et faire en sorte que ce genre d'absurdité ne se produise pas ici. Ne pourrions-nous pas renvoyer la question à notre comité du Règlement et de la procédure, qui pourrait alors l'étudier à loisir et proposer au Sénat l'adoption d'un règlement pour éviter cet écueil? Je suis disposé à renvoyer la question au comité du Règlement et de la procédure moi-même.

**Le sénateur Frith:** Honorables sénateurs, je vous invite à réfléchir à cette proposition pendant la fin de semaine. Nous pourrions ajouter cette affaire aux autres travaux qui nous attendent la semaine prochaine.

[Français]

**L'honorable Arthur Tremblay:** J'ai une question à poser, toutefois, j'ai une petite introduction. Il est assez évident que

certains de nos collègues n'ont pas pu résister, à l'occasion d'une question ou d'un recours au Règlement, à la motivation qu'ils éprouvaient de s'inscrire dans le débat sur le fond, en ce qui concerne ce qui se passe à l'autre endroit. Ceci étant dit, j'en viens à ma question.

Cette année même, la Chambre des communes a repris ses travaux, si j'ai bonne mémoire, le 25 janvier. Est-ce que ma mémoire est correcte?

**Le sénateur Frith:** Oui.

**Le sénateur Tremblay:** Le Sénat, quant à lui, les a repris une semaine plus tard. Donc, quant au principe de la simultanéité des sessions de la Chambre des communes et du Sénat, considérant que le Sénat puisse ne pas siéger obligatoirement quand la Chambre des communes siège, nous avons déjà donné, dans la réalité des choses, la réponse.

Ma question est celle-ci: Est-ce que réciproquement, lorsque la Chambre des communes ne siège pas, le Sénat peut siéger? Si nous avons donné la réponse d'un côté, quant au principe tout au moins, nous avons sûrement donné la réponse de l'autre côté.

**Le sénateur Frith:** Honorables sénateurs, je crois que cette question peut être décrite comme étant de la rhétorique, car la réponse est déjà donnée. Je ne blâme pas le sénateur Tremblay d'ajouter le dernier coup de rhétorique à ce débat. C'est tout. Je crois qu'il a très bien décrit la liaison qui existe en ce qui concerne la nécessité pour les deux Chambres de siéger simultanément, tel qu'il l'a décrit. Avec ce commentaire, j'espère en conclusion, honorables sénateurs, je propose que le Sénat s'ajourne maintenant.

(Le Sénat s'ajourne au mardi 9 mars, à 8 heures du soir.)